

Orientations pour la réforme des paroisses

Le 16 juin 2008, mon prédécesseur, Mgr Francis Deniau, organisait le diocèse de Nevers en six groupements de paroisses, qui remplaçaient les cinq doyennés existants. Ces groupements de paroisses relevaient du canon 517§1 du Code de Droit canonique, c'est-à-dire sous la responsabilité pastorale de prêtres comme curés *in solidum*. Dix ans après, beaucoup de choses ont évolué. Une évaluation du fonctionnement des groupements de paroisses a été réalisée en 2014, montrant l'intérêt mais aussi les limites de cette organisation, en fonction des territoires. Progressivement, au fur et à mesure des changements de prêtres, nous en sommes revenus à des nominations de curés exerçant leur responsabilité de façon traditionnelle, selon le canon 519. Seul subsiste sous le canon 517§1 le groupement paroissial du Val de Loire, confié à une communauté de prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie (Eudistes).

Depuis deux ans, nous avons entamé une démarche de conversion missionnaire, marquée par l'assemblée diocésaine du 1^{er} octobre 2016. Il s'agit de prendre conscience de la nécessité d'un renouvellement intérieur, dans la disponibilité à l'œuvre de l'Esprit Saint « *qui fait toutes choses nouvelles* » Ap 21,5). Ces choses nouvelles sont à accueillir comme venant de Dieu, car ce qui est à attendre dans notre vie n'est pas autre chose que de porter les fruits de l'Esprit (cf. Ga 5,22). Ainsi, tout ce que nous pouvons penser en termes d'organisation n'est là que pour servir l'œuvre de Dieu. Quel que soit le mode d'organisation de notre Eglise, il nous revient de vivre selon les trois vertus théologales qui sont la foi, l'espérance et la charité, comme je le rappelais dans ma lettre pastorale du 18 février 2014. Cela étant, Dieu nous a donné intelligence et sagesse pour servir son œuvre et y travailler à notre niveau. Lui s'occupe du reste : « *Moi j'ai planté – dit l'apôtre Paul –, Apollos a arrosé, mais c'est Dieu qui donne la croissance* » (1 Co 3,6).

A la suite de l'assemblée diocésaine, s'est constituée une équipe intitulée *Paroisses & Mission* qui est allée à la rencontre des paroisses, en particulier les curés et les Equipes d'animation pastorale. Je salue le travail de cette équipe, qui a permis de mesurer les forces et faiblesses de nos communautés paroissiales, de regarder les réalités humaines dans lesquelles elles sont situées, et de commencer un travail sur de futurs ensembles paroissiaux.

Aujourd'hui, le temps est venu de donner des orientations pour l'organisation et la mission de nos communautés. Ces orientations sont à comprendre comme une feuille de route pour donner à la fois le cap et les étapes du chemin à parcourir.

1) Le cap

A l'horizon du travail que nous sommes en train de réaliser, il y a l'ajustement de notre organisation territoriale, c'est-à-dire les paroisses, à notre réalité d'aujourd'hui et aux enjeux de la mission du Christ : « *Allez dans le monde entier, de tous les peuples faites des disciples* » (Mt 28,19).

Cet appel – on pourrait dire cette injonction – du Christ à ses disciples les a conduits dans le monde entier, et jusque chez nous. Nous avons reçu l'Évangile parce que d'autres sont venus nous l'apporter. Depuis, notre Église s'est développée et organisée, nos territoires se sont couverts d'églises, les paroisses ont façonné la société française, l'Église a pris en charge non seulement la transmission de la foi mais aussi une bonne part de la vie sociale (éducation, santé, solidarité).

Aujourd'hui bien des choses ont changé. Nos paroisses ne participent plus guère en tant que telles au tissu social et leurs activités se sont fortement réduites. Parmi les trois dimensions fondamentales de l'activité de l'Église – annoncer le Christ, le célébrer, le servir dans ses frères et sœurs – la dimension liturgique a pris le pas sur les deux autres. En avançant vers de nouvelles unités paroissiales, c'est l'ensemble de la mission de l'Église qu'il nous faut retrouver : l'annonce de l'Évangile à tous, l'initiation chrétienne des enfants, des jeunes et des adultes, la formation continue des disciples du Christ, une vie sacramentelle renouvelée, une vie fraternelle renforcée et ouverte sur les autres, une prise en compte des questions qui touchent la société, une présence aux différentes pauvretés qui sont sur nos territoires, en bref l'amour du Christ vécu, célébré et annoncé au sein de communautés chrétiennes unies et ouvertes sur le monde. On rejoint là les « cinq essentiels » que nous avons commencé à repérer depuis l'assemblée diocésaine de 2016 : être fils et filles de Dieu (adoration, prière) ; être frères et sœurs dans le Christ (fraternité) ; être disciples du Christ (formation) ; être serviteurs au nom du Christ (services, ministères) ; être apôtres envoyés par le Christ (annonce de l'Évangile).

2) Le chemin

Il passe par une nouvelle définition des territoires pastoraux, une nouvelle organisation pastorale, de nouvelles relations entre acteurs pastoraux, de nouvelles façons de vivre en communion fraternelle, et nécessite à la fois un regroupement des forces et des liens de proximité.

a) Les territoires

Les groupements de paroisses existants, trop importants, et les paroisses actuelles, trop petites, vont se transformer en nouveaux ensembles paroissiaux, au nombre de douze à quinze. Ces ensembles ont vocation à devenir de nouvelles paroisses, en mesure d'en assurer la totalité ou du moins la majeure partie des fonctions : former des disciples du Christ, les rassembler autour de l'Eucharistie, les aider à témoigner du Christ dans leurs lieux de vie, en actes et en paroles. Pour autant que « l'Eucharistie fait l'Église », on assurera à chacune de ces paroisses nouvelles au moins une eucharistie dominicale à heure et lieu fixes. En même temps, on s'efforcera de mettre en place une vie ecclésiale de proximité, attachée à déployer une vie de prière et de charité adaptée à chaque lieu.

Sur le territoire d'un ensemble paroissial ou d'une paroisse nouvelle, on veillera à définir :

- Le lieu principal des célébrations dominicales
- Le lieu unique ou principal de l'accueil paroissial
- Les salles habituelles de réunions ou d'événements paroissiaux
- Le ou les lieux d'habitation des prêtres de l'ensemble paroissial

On aménagera ces lieux de la façon la plus adaptée, en lien avec le vicaire général et l'économiste diocésain ainsi que, pour les lieux de culte, la Commission diocésaine d'art sacré.

b) L'organisation pastorale

Chaque ensemble paroissial ou chaque nouvelle paroisse érigée se dotera d'une Equipe d'animation pastorale. Cette équipe, autour du curé, veillera à ce que soient assurés les différents éléments de la vie ecclésiale et de la mission : les « cinq essentiels » mentionnés plus haut. L'Equipe d'animation pastorale sera nommée par le curé, après concertation avec le vicaire général, et envoyée en mission au cours d'une célébration eucharistique dominicale. Elle est associée à la charge pastorale du curé, et doit être en même temps une petite cellule ecclésiale nourrie de la prière et de la Parole de Dieu, ayant le souci de la charité fraternelle, et travaillant de façon organisée (ordre du jour, compte-rendu de réunion, diffusion aux paroissiens).

Chaque paroisse nouvelle ou ensemble paroissial se dotera également d'un Conseil pastoral qui reflète la diversité des personnes présentes sur le territoire, et qui fasse apparaître les différents services, mouvements, groupes ou communautés existants. Le Conseil pastoral aura le souci de porter un regard sur les réalités humaines et spirituelles que la communauté paroissiale doit intégrer dans son souci de porter à tous l'amour du Christ. Il sera aussi lieu de communion fraternelle, de prière et de propositions concrètes, un lieu d'échanges et d'informations qui facilite les relations au sein de l'ensemble paroissial et permette la cohésion entre tous.

Chaque paroisse nouvelle ou ensemble paroissial aura une seule comptabilité et se dotera d'un Conseil des affaires économiques suffisamment étoffé pour examiner, sous la responsabilité du curé, les comptes de la paroisse et faire face à tous les besoins matériels. Le curé nommera par ailleurs un trésorier et un comptable pour l'ensemble paroissial.

En fonction des besoins, on fera appel à un ou une assistant(e) paroissial(e), si possible bénévole mais choisi(e) en fonction de ses compétences. Cette personne aura pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des rouages de l'organisation paroissiale, et d'assister le curé dans ses tâches de coordination, de telle sorte qu'il se consacre totalement à ses activités pastorales.

c) Les acteurs pastoraux

Le curé de la paroisse s'efforcera de proposer des temps réguliers de vie fraternelle avec le ou les autres prêtres de l'ensemble paroissial, qu'ils soient dans un ministère actif ou retirés, ainsi que les diacres quand il y en a. Outre des repas pris en commun de façon régulière, ils prendront ensemble des temps de prière et d'échanges sur leur vie et leur ministère.

Cette fraternité s'ouvrira autant que possible à des laïcs engagés dans la mission, pour des temps de travail, de formation, mais aussi de prière et de convivialité. L'Equipe d'animation pastorale sera elle-même, je le répète, un lieu de prière et de fraternité.

d) La présence chrétienne de proximité

Pour soutenir la présence chrétienne de proximité et l'action missionnaire, on s'efforcera de susciter des petites fraternités locales, dans les villages ou les quartiers de ville. Ces groupes se réuniront de façon suffisamment fréquente et régulière pour tisser de vrais liens dans le Seigneur. Ils auront pour points communs de chercher à grandir dans l'amour de Dieu et l'amour fraternel et de rester ouverts à toute personne désireuse de les rejoindre dans ce projet. La base de la vie de ces fraternités consistera dans le partage de la Parole de Dieu (*lectio divina*), de la prière, de la vie de chacun, dans un esprit de service et de convivialité. Ces fraternités seront des lieux d'attention mutuelle et de solidarité. L'Equipe d'animation pastorale ou une équipe de pilotage créée à cet effet pourra susciter le démarrage et assurer le suivi de ces fraternités, en lien avec l'équipe diocésaine de coordination.

3) Les étapes

- Entre mai et septembre 2018 seront définies pour l'ensemble du diocèse les limites des différents ensembles paroissiaux, qui seront mis sous la responsabilité de l'un des prêtres des paroisses concernées, chaque paroisse conservant sa personnalité canonique.
- Entre septembre et décembre 2018 seront rassemblées les comptabilités paroissiales.
- Entre septembre 2018 et avril 2019
 - Seront constitués le conseil pastoral et le conseil des affaires économiques de chaque ensemble paroissial
 - Se mettront en place les fraternités locales.
- Entre mai et septembre 2019
 - Sera organisé un discernement pour la nomination des membres des futures Equipes d'animation pastorale, en lien avec les curés des anciennes paroisses et les curés nommés aux paroisses nouvelles.
 - Seront choisis les noms des futures paroisses.
- En septembre 2019 seront érigées les paroisses nouvelles et prendront leurs fonctions les nouveaux curés avec leurs Equipes d'animation pastorale.

Fait à Nevers, le 20 mai 2018, solennité de la Pentecôte



+ Thierry Brac de la Perrière, évêque de Nevers